



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Nouveautés 23/24

RG FFF
Article 160

Communiqués LPIFF

PRELEVEMENT
Arbitres/clubs

Planning
Détections/Sélections

Procès-verbaux

Commission
d'Organisation des
Championnats & Coupes

Commission Football à
Effectif réduit

Commission
Statuts & Règlements

Commission Futsal

Commission du
Calendrier

Annexes

Amendes

Tous en Bleu

Formation CFI
en 4 étapes

A Consulter sur Footclub

Commission de
Discipline
+ Sanctions



Egalement
Consultable sur
notre site internet
[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

RAPPEL / INFOS CLUBS

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette** et qui veulent installer la FMI, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien : https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

La consultation dans Footclubs des matchs, calendriers et classements évolue.

En effet, la F.F.F. a développé un **nouveau module de gestion des compétitions** qui a fait l'objet d'une expérimentation sur plusieurs Liges et Districts pilotes qui aura duré 3 saisons.

Ainsi, la **saison 2023/2024** marque la généralisation de ce nouveau module à l'ensemble des Liges et Districts en France, ce qui a pour conséquence une évolution visuelle de l'environnement « compétitions » dans Footclubs.

Pour appréhender au mieux cette nouveauté, nous vous invitons à consulter la base documentaire qui est à disposition des clubs :

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs : Le tuto OU

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-compete-1179>

La Commission de Discipline rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation.....)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Edition N° 649 du Jeudi 23 Novembre 2023

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbdb6d7d8cc4dc9a.pdf>

Article 11 – Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

SENIORS ↔ 2 équipes

JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES :

- 1 équipe U 18,
- 1 équipe U 16
- 1 équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

SENIORS ↔ 2 équipes

JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

Dont 2 parmi (U14, U16, U18)

Ou bien une équipe U20

Ou une équipe féminine U15F à 11.

Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)

(Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
 - L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante.
 - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;
- L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

Résultats 5^{ème} TOUR COUPE GAMBARDELLA

Dates	Matches	Résultats
19/11/2023	Meudon A.S. 21 - Joinville R.C. 21	3 - 2
19/11/2023	Us Ivry Football 21 - Nanterre Es 21	3 - 1

Félicitations au club de l'US IVRY pour sa qualification et bravo au club de Joinville RC pour son parcours.

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

NOVEMBRE	2	9	16	23	30
DECEMBRE	7	14	21		
JANVIER	11	18	25		
FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

TOURNOIS CLUBS

Le FC JARD S/MER organise le samedi 18 et dimanche 19 mai 2024,

La 3ème édition de la Yellow'Cup ! Ce tournoi national U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

Contact : 06.11.49.77.73 ou g.rambaud.fcja@gmail.com

Le FCG - Football Club de Grimaud (dpt 83) organise ses tournois U7, U8, U9 U11, U13 qui auront lieu, le Samedi 11 et Dimanche 12 mai 2024, au complexe des Blaquières à Grimaud

Contact : Mathieu KEIFLIN-CHAPOT - 06 09 78 28 19 - mathieu.chapot@live.fr

Ewan LUNION - 06 68 17 04 37



NOUVEAU- Saison 2023/2024

PLUS DE CHANGEMENT APRES LE VENDREDI 12h00 !!!

Nous informons les villes et clubs Val de Marnais, qu'à dater de ce jour,
plus aucune demande de changement

« Heure, date, terrain, fermetures installations et forfait »

faite par mail ou téléphone ne sera plus

pris en considération par le « **service des compétitions** » après le **VENDREDI 12H00**.

**Nous vous recommandons de bien veiller à ce que vos demandes de changements
soient faites en amont.**

Vous remerciant de votre collaboration.

RAPPEL RSG

Articles 15 / 20.6 / 23 :

-Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser **(en raison de son impraticabilité)** à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football

-Un forfait est considéré comme "avisé" lorsque l'adversaire et le District du Val de Marne de Football ont été prévenus par écrit (lettre ou courriel au plus tard le vendredi 12 heures pour une rencontre programmée le Week-end (ou au plus tard à 12 heures, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures.

via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, **au plus tard le vendredi 12h**, précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

-Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi 16H pour les rencontres du Samedi après-midi et du Dimanche après-midi, **aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire**. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validée par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

Pour le traitement de vos e-mails, ils doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr), afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance : **Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail.**

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (double des mails aux commissions)

- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : CDA + technique + formation.....)

-De faire double pour les changements via Footclubs et boîte mail du district.

Pour le traitement des e-mails « FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT » utiliser uniquement la boîte = cfaer94@gmail.com

**DISTRICT 94 - Detections / Selections / Concours INF 2023-2024**

U13G INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
10/23/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/24/2023	10h/12h-14h/15h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	10h/12h-14h/15h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/26/2023	10h/12h-14h/15h	T2	PARC DU TREMBLAY
10/27/2023	10h/12h-14h/15h	T2	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
11/15/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

U14G			
Date	Horaire	Actions	Localité
12/13/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/19/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/20/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/21/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15G			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U16G			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/2/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
11/22/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
11/29/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

U14F			
Date	Horaire	Actions	Localité
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/20/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/16/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
2/28/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/13/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/27/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
4/24/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

U15F			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY



NOUVEAU

ARBITRES / CLUBS

UNIFORMISATION DES PRELEVEMENTS A TOUTES LES COMPETITIONS

Le Comité de Direction du District réuni en date du 07 Septembre 2023, **a validé la mise en place du prélèvement automatique des clubs cette saison pour les frais d'arbitrage concernant :**

- LES COUPES DU VAL DE MARNE
- LES DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS.

Le District effectuera le paiement des arbitres à partir des données informatiques et facturera les clubs des sommes dues pour chaque match les concernant.

Attention ! Les clubs qui ne sont pas encore concernés par ces prélèvements automatiques, doivent adresser un RIB au District dès maintenant (*par mail ou courrier*).

Un prélèvement du montant correspondant (aux demandes des clubs ou match de coupe) sera débité vers le 20 du mois du montant total des frais d'arbitrage.

Dans un deuxième temps, l'arbitre officiel sera réglé le 25 du même mois.

Ainsi les clubs n'auront plus à prévoir de chèque ou d'espèces avec eux pour indemniser directement l'arbitre, ce qui évitera les amendes aux clubs pour « non-règlement des frais d'arbitrage ».

Chaque mardi, la Commission Départementale d'Arbitre pointera les fiches d'indemnités envoyées par les arbitres opérants et les éventuels absents avec le concours des clubs concernés.

AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE **ENTRE LES CLUBS ET LES ARBITRES**

Objectif : UNIFORMISER LA PROCEDURE A TOUTES LES COMPETITIONS ET DIVISIONS

Pour :

- Ne pas recevoir de multiples mails de la part des arbitres pour des matchs impayés
- Ne pas se retrouver en difficulté avec les comptes en fin de saison
- Avoir un suivi précis sur les paiements

Dans le but de :

- ☐ Faciliter le travail de tout le monde
- ☐ Payer les arbitres en temps et en heure

Modalités : « CLUBS et ARBITRES »



Tous les clubs demandant un ou plusieurs arbitres sur une rencontre (y compris tous les matchs de coupe) doivent nous fournir un RIB



Les arbitres auront un lien à leur disposition où ils mettront toutes les informations du match



L'arbitre remettra la fiche d'indemnité au club où il sera noté « L'arbitre sera indemnisé par virement »



Nous allons prélever le club de la somme due



Comme tous les fins de mois, le District paiera les arbitres

Communiqués

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT	PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture

Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné
- +
- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 21 novembre 2023

Présents : Mme POLICON, MM. DIAZ, CHAMPION, BRUNET.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

PARC DU TREMBLAY

Fermeture des installations (merci au club d'anticiper l'organisation des matchs)

Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus

Lundi 1^{er} avril 2024

Mercredi 1 et 8 mai 2024

Jeudi 9 mai 2024.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNES :

551086 – AS ORLY - U18 D2.B - Terrain suspendu - 3 matchs fermes à compter du 18/12/23 (décision LPIFF)

N° 26068845 - 14/01/2024 AVS ORLY / CA VITRY 94.2

N° 26068853 - 04/02/2024 AVS ORLY / ST MAUR LUSITANOS

N°26068869 - 17/03/2024 AVS ORLY / ST MANDE FC

Le terrain de repli doit être un terrain situé à 20 kms de la ville d'Orly

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

25935087 – VILLEJUIF US 2 / CHARENTON CAP 2 Seniors D1.A du 19/11/2023

Courriel de Villejuif du 17/11/23 (stade fermé par arrêté municipal)

Match remis au 07/01/2024.

27131261 – SFCC 2 / BOISSY UJ 1 Seniors D4.A du 19/11/2023

Courriel de SFCC du 16/11/23 (stade fermé par arrêté municipal)

Match remis au 10/12/2023.

27131350 – SFCC 1 / FC VITRY 94 ACADEMIE 1 Seniors D4.B du 19/11/2023

Courriel de SFCC du 16/11/23 (stade fermé par arrêté municipal)

Match remis au 10/12/2023.

27131351 – AS ZENAGA 2 / OLYMP. CLUB IVRY 2 Seniors D4.B du 19/11/2023

Courriel de AS ZENAGA du 17/11/23 (terrain impraticable) -Parc Trembay

Match remis au 10/12/2023.

27131349 – FC VAL DE BIEVRE 1 / VILLENEUVE AFC 2 Seniors D4.B du 19/11/2023

Courriel de VAL DE BIEVRE du 16/11/23 (terrain impraticable) -Parc Tremblay

Match remis au 10/12/2023.

27131347 – PHARE S. ZARZISSIEN 1 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 1 Seniors D4.B du 19/11/2023

Courriel de PHARE S. ZARZISSIEN du 16/11/23 (terrain indisponible) – Parc Choisy

Match remis au 10/12/2023.

26059409 – AC CRETEIL 2 / GENERATION TAKTIK SP 1 Seniors D3.A du 19/11/2023

Courriel de Créteil du 21/11/23 (terrain indisponible) -Parc Choisy

Match remis à une date ultérieure.

CACHAN CO – 500752 – Séniors D2.B -dérogation annuelle

Courriel du club du 21/11/23.

La Commission note que les matchs se joueront à 16h00 au Stade Dumotel à Cachan.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

- 1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Coupe VDM Amitié

CALENDRIER :

- 1 /16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27338856 - GENERATION TAKTIK SPORTS SP 2 / GENTILLY AC 2 Coupe Amitié Seniors du 15/10/2023

Retour de la Commission d'appel du 14/11/23.

Match à jouer le 10/12/2023, un arbitre officiel sera désigné à la charge de GENERATION TAKTIK SPORTS.

CHAMPIONNAT CDM

CHAMPIONNAT ANCIENS

26073475 – APSAP MEDIBALLES 41 / CLUB OLYMP. CACHAN 42 anciens D3.B du 19/11/2023

Courriel de Cachan du 16/11/23 (terrain indisponible cross national) - Parc Choisy

Match remis au 10/12/2023.

26073475 – ASOMBA 41 / LA CRISTOLIENNE LA 41 anciens D3.B du 19/11/2023

Courriel de Asomba du 17/11/23 (stade fermé par arrêté municipal)

Match remis au 10/12/2023.

26073345 – VETERANS DE BONNEUIL 41 / THIAIS FC 31 anciens D2.B du 19/11/2023

Courriel de Bonneuil du 16/11/23 (terrain indisponible cross national) – Parc Choisy

Match remis au 07/01/2024.

26073202 – KREMLIN BICETRE CSA 41 / CHAMPIGNY FC 94 41 anciens D2.A du 22/10/2023

Lecture de la feuille de match du 18/10/23 (équipe receveuse absente)

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de KREMLIN BICETRE CSA 41.

Coupe ANCIENS

CALENDRIER :

- 1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27612685 – CHARENTON CAP 41 / ARRIGHI AS 41 Coupe Anciens VDM du 12/11/2023

Lecture de la feuille de match et des rapports des 2 clubs.

La commission convoque pour sa réunion du 28 novembre 2023 à 18h :

- *L'arbitre de la rencontre*
- *L'éducateur des 2 équipes Présence indispensable*

CRITERIUM + 45 ANS

27107125 – GENTILLY AC 31 / RUNGIS US 43 +45 ans poule C du 19/11/2023

Courriel de Gentilly du 21/11/23 (match non joué, terrain indisponible).

La commission demande aux deux clubs de trouver une date pour disputer cette rencontre et en avvertir la Commission.

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER :

-  1/16 EME DE FINALE 12 NOVEMBRE 2023
-  1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

27390197 - ES VILLIERS / GENTILLY AC Coupe VDM +45ans du 15/10/2023

Retour de la Commission d'appel.

Match à jouer le 13/12/2023 à 20h sur le terrain de ES VILLIERS. Les clubs ont la possibilité, après accord à transmettre au District, de jouer avant la date fixée.

CRITERIUM +55 ANS

27132810 – CHARENTON CAP 41 / ST MAUR VGA 41 +55 ans poule C du 19/11/2023

Courriel de Charenton CAP du 15/11/23 (match non joué, terrain indisponible).

La commission demande aux deux clubs de trouver une date pour disputer cette rencontre (en avvertir la Commission).

27132811 – SUCY FC 42 / ORLY AC 43 +55 poule C du 19/11/2023

Courriel de Sucy du 17/11/23.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de SUCY FC 42.

CHAMPIONNATS FEMININS

27361285 – CHOISY LE ROI AS 1 / CO VINCENNES 1 Séniors féminines D1 du 11/11/2023

Lecture de la feuille de match du 11/11/23 (match arrêté à la 41^{ème} minute).

La commission donne match perdu par pénalité à CHOISY LE ROI AS 1 (-1 point/0but), pour en attribuer le gain au club de Vincennes CO (3 points/8 buts)- Article 40.1 du RSG 94 - Equipe incomplète en cours de partie.

27361288 – THAON FOOT 1 / SUCY FC 1 Séniors féminines D1 du 25/11/2023

Courriel de THAON FC du 20/11/23 (réception de l'équipe de France HandiFoot).

Accord de la commission pour le report de cette rencontre sous réserve de l'accord écrit de SUCY FC qui doit parvenir au District avant le 25 novembre 2023 à 12h.

27361258 – VILLENEUVE AFC 1 / CO VINCENNES 1 Séniors féminines D1 du 18/11/2023

Lecture de la feuille de match, du courriel de Villeneuve et du rapport de l'arbitre (match non joué).

L'équipe de CO VINCENNES ayant refusé de disputer la rencontre sur le terrain synthétique au motif que le terrain indiqué, était une pelouse.

La commission donne match perdu par pénalité au club de CO VINCENNES (-1 point/0 but) pour en attribuer le gain à VILLENEUVE AFC 1 : (3 points/ 5 buts) Article 40.1 du RSG 94

L'article 15.3 du RSG du District du Val de Marne précise :

Les clubs possédant dans une même enceinte plusieurs terrains, ont la possibilité de changer de terrain sous réserve que le nouveau terrain soit classé au niveau correspondant à celui de la compétition concernée. Les joueurs des clubs visiteurs doivent donc se munir des équipements leur permettant d'évoluer sur toutes les surfaces.

Coupe FEMININES

CALENDRIER :

- 1^{er} TOUR 6 JANVIER 2024
- 1/8EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER :

- 1^{ER} TOUR 7 JANVIER 2024
- 1/8 DE FINALE 25 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U18

542396- ST MAUR F.MASCULIN VGA U18 D1. A– Dérogation annuelle

Demande de modification horaire

Accord de la commission, les rencontres à domicile se joueront à 13h au stade Fernand Sastre à ST MAUR. Avis aux clubs concernés.

26068818 – AVENIR SPORTIF ORLY 21 / PERREUX AS FRAN. 21 U18 D2.B du 05/11/2023

Lecture de la feuille de match.

Aucun terrain de repli n'ayant été proposé malgré plusieurs rappels (terrain suspendu),

-La commission dit match perdu par pénalité pour erreur administrative à AS ORLY 21 (-1 point/0 but), pour en attribuer le gain au FR LE PERREUX AS (3 points/ 0 but).

27173900 – VAL DE FONTENAY AS / NOGENT FC U18 D3.A du 26/11/2023

Suite aux événements de quartier, la commission reporte le match à une date ultérieure et transmet le dossier à la CDPME pour suite à donner.

27346783 – NOGENT S/MARNE FC 22 / FC D'ALFORTVILLE 21 U18 D3.B du 19/11/2023

Courriel de Nogent du 17/11/23 (stade fermé) – Parc du Tremblay

Match remis au 10/12/2023.

Coupe VDM U18

CALENDRIER :

- 1/16 EME DE FINALE 7 JANVIER 2024
- 1/8 EME DE FINALE 23 FEVRIER 2024
- ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
- ½ FINALE 12 MAI 2024
- FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U16

Rectificatif : matchs remis au 10/12/2023

25938030 – CO CACHAN 21 / VILLENEUVE AFC 21 U16 D2.B du 07/01/2024

25938032 – CHARENTON CAP 22 / RUNGIS US 21 U16 D2.B du 7/01/2024

27174812 – CANNAVEROIS FC 21 / CAUDACIENNE ES 21 U16 D4.B du 19/11/2023

Courriel de SFCC du 16/11/23 (stade fermé par arrêté municipal)

Match remis au 10/12/2023.

25938038 – VAL DE FONTENAY AS / NOGENT FC U16 D2.B du 19/11/2023

Suite aux événements de quartier, la commission reporte le match à une date ultérieure et transmet le dossier à la CDPME pour suite à donner.

25938031 – BONNEUIL S/MARNE CSM 21 / LIMEIL BREVANNES AJ 21 U16 D2.B du 05/11/2023

Lecture de la feuille de match du 5/11/23 (terrain impraticable)

Match remis au 10/12/2023.

25938389 – VILLEJUIF US 23 / MAROLLES FC 21 U16 D3.A du 19/11/2023

Courriel de Marolles du 18/11/23.

Courriel tardif, la commission enregistre le 1^{er} forfait de MAROLLES FC 21.

27174808 – FC D'ALFORTVILLE 22 / VITRY 94.2 CA 23 U16 D4.B du 05/11/2023

Lecture de la feuille de match du 5/11/23 (terrain impraticable)

Match remis au 10/12/2023.

25938476 – ST MAUR VGA 23 / FRESNES AAS 21 U16 D3.B du 19/11/2023

Courriel de St Maur du 16/11/23 (stade fermé arrêté municipal)

Match remis au 10/12/2023.

27174730 – CHARENTON CAP 23 / ST MAUR LUSITANOS 23 U16 D4.A du 26/11/2023

Courriel de Charenton CAP du 20/11/23 (changement d'horaire)

Accord de la commission pour jouer ce match à 11h au lieu de 13h, sous réserve de l'accord écrit de ST MAUR LUSITANOS.

25937908 – ST MAUR VGA US 22 / VITRY ES 21 U16 D2.A du 26/11/2023

Courriel de St Maur du 21/11/23 (stade fermé arrêté municipal)

Match remis au 10/12/2023.

Coupe VDM U16

CALENDRIER :

-  1/16 DE FINALE 7 JANVIER 2024
-  1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Coupe Amitié U16

CALENDRIER :

-  1/16 DE FINALE 7 JANVIER 2024
-  1/8 EME DE FINALE 25 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 21 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 12 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

CHAMPIONNAT U14

26064656 – ST MAUR VGA US 23 / VILLEJUIF US 23 U14 groupe 1 du 18/11/2023

Courriel de St Maur du 16/11/23 (stade fermé – Arrêté municipal)

Match remis au 07/01/2024.

26066886 – FRESNES AAS 22 / VAL DE FONTENAY AS 21 U14 groupe 3 du 11/11/2023

Lecture de la feuille de match (équipe visiteuse absente)

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de VAL DE FONTENAY AS 21..

26067624 – ECOLE PLESSEENNE DE 21 / BOISSY FC 21 U14 groupe 6 du 18/11/2023

Lecture de la feuille de match et des rapports des 2 clubs.

La commission convoque pour sa réunion du 28 novembre 2023 à 18h :

- *L'arbitre de la rencontre*
- *L'éducateur des 2 équipes*

Présence indispensable

Coupe du Val de Marne U14

CALENDRIER :

-  2EME TOUR 25 NOVEMBRE 2023
-  1/16EME DE FINALE 6 JANVIER 2024
-  1/8 EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 11 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 25 NOVEMBRE 2023 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB . EXEMPT : Clubs qualifiés en Coupe de Paris Crédit Mutuel.

Coupe Amitié U14

CALENDRIER :

-  2EME TOUR 25 NOVEMBRE 2023
-  1/16EME DE FINALE 6 JANVIER 2024
-  1/8 EME DE FINALE 24 FEVRIER 2024
-  ¼ DE FINALE 20 AVRIL 2024
-  ½ FINALE 11 MAI 2024
-  FINALE 9 OU 16 JUIN 2024

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 25 NOVEMBRE 2023 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB . EXEMPT : Néant.

27425809 – CRETEIL LUSITANOS US 22 / BONNEUIL CSM 22 Coupe Amitié U14 du 25/11/2023

Courriel de Créteil du 20/11/23 (changement d'horaire) .

Accord des 2 clubs, la commission note que le match aura lieu à 13 h au lieu de 12h30 au stade François Desmont, avenue Laferrière à CRETEIL.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 20/11/2023

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Maritza,
M. GRESSIEN Georges, GOURDOU Jean-Philippe, MOUSTAMID Abdou et DIAZ Frédéric,

Assiste : M. DARDENNES Patrick,

Absents (es) excusés (es) : MM. GLAUDE Gérard, NOYON Joel, FETOUS Lakhdar et LOPES Paulo.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI NON UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.**43** Ou HEDI : 01.55.96.11.**42**

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation
5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable
Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

U7 - U9

RAPPEL :

Utilisation OBLIGATOIRE de l'application téléphone GFER94 (9.3)
Pour le bon déroulement de vos plateaux, prendre contact en début de semaine pour valider le nombre d'équipes présentes et les catégories représentées.

Courrier de CHEVILLY LA RUE ELAN du 17/11/2023

Pris note – une seule équipe engagée ce week-end.

Courrier de MAISONS ALFORT FC du 17/11/2023

Pris note – Impossibilité d'être site d'accueil sur tous les plateaux.

U10 - U11

Courrier de VITRY 94.2 CA du 14/11/2023

Pris note.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS US du 20/11/2023

Destinataire ARCUEIL CO : lieu et horaires des rencontres du 25/11/2023.

Courrier de NOGENT SUR MARNE FC du 20/11/2023

Pris note – terrain impraticable au Parc du Tremblay : **le samedi 18 novembre 2023.**

Courrier de VILLEJUIF US du 20/11/2023

Pris note.

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB du 18/11/2023

Challenge U11 – pris note non-utilisation de l'application.

U12 - U13

Courrier de VALENTON FOOTBALL ACADEMIE du 13/11/2023

Pris note : stade Auguste DELAUNE au 01, Salvador ALLENDE 94460 VALENTON.

Courrier de CACHAN CO du 13/11/2023

Pris note : stade Paul MEYER 39, rue de Paris à SUCY EN BRIE.

Courrier de OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY du 14/11/2023

Pris note : stade Léon DUPRAT.

Courrier de VILLEJUIF US du 14/11/2023

Pris note : stade Karl MARX.

Courrier de VINCENNES CO du 14/11/2023

Pris note.

Courrier de BOIS L'ABBE AS OUTRE MER du 15/11/2023

Pris note – une équipe U13 et une équipe U14.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS SAINT MAUR du 17/11/2023

Pris note – fermeture au stade Paul MEYER : intempéries.

Courrier de OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY du 17/11/2023

Pris note – Problème F.M.I.

Courrier de SAINT-MANDE FC du 18/11/2023

Pris note – Problème F.M.I.

Courrier de SUCY FC du 18/11/2023

Pris note – Problème F.M.I.

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FC du 18/11/2023

Pris note – Problème F.M.I.

Courrier de SAINT-MANDE FC du 19/11/2023

Pris note – absence du Club d'Orly.

Demande de la Commission au Club d'Orly : Explications sur l'absence pour le 25/11/2023.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS US du 20/11/2023

Pris note.

LOUIS LEFEUVRE U12

Courrier de ES VITRY du 16/11/2023

Pris note – problème F.M.I. du 18/11/2023.

FESTIVAL U13

Courrier de CRETEIL LUSITANOS US du 20/11/2023

Rencontre au Stade DUVACHELLE au terrain EST à CRETEIL à 14h00.

LACHICHE U13

Courrier de VILLEJUIF US du 15/11/2023

Report du match du 18/11/2023 au 13/01/2024 à VINCENNES CO.

RAPPEL :

Attention changement de version (la 9.3 contient des bugs sur la partie Apple/Iphone)

Utilisation OBLIGATOIRE de l'application téléphone GFER94 (9.4).

**RETROUVEZ LES POULES ET LES DOCUMENTS DU CHALLENGE
FESTIVAL U13 DANS FOOTCLUB :
– RUBRIQUE « FAL » et SUR L'APPLIICATION « GFER94 »
(Parution E. FOOT du 26 Octobre 23).**

Toutes les informations relatives à ces deux challenges sont à disposition dans Foot Clubs :



SAISON 2023 - 2024: ANNEXE FINANCIERE	
U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,	50,00 € (par club)
Absence aux Journées de Rentrée	100,00 €
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ...),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I.),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 20/11/2023

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON, MM. FOPPIANI – GUERCHOUN - ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications réglementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2023/ 2024.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée **UNIQUEMENT** par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être **NOMINALE** et motivée.

Le club fautif a **MATCH PERDU** par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au **GAIN** du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

U14 – D1 - MATCH 25938845 – VITRY ES 21 / CHAMPIGNY F.C. 94 21 du 11/11/2023

Réserve technique du club de VITRY ES 21

Quant au fait que l'arbitre en deuxième mi-temps, étant donné que le score était de 3-2 pour VITRY ES à la fin du temps réglementaire, a rajouté 5 minutes conformément à l'article 7 du football.

Jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Le point 3 de la loi 7 des lois du jeu du football précise clairement que l'arbitre peut prolonger chaque période pour compenser le temps perdu par les divers faits de jeu.

Par ailleurs, l'article 128 du RSG de la FFF confirme que pour l'appréciation des faits, les déclarations de l'arbitre sont retenues jusqu'à preuve contraire.

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

SENIORS

SENIORS – FEMININES - D1 - MATCH 27361316 – CHOISY LE ROI AS 1 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 1 du 04/11/2023

Réserve du club de CHAMPIGNY PORTUGAIS 1

sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueuses du club de CHOISY LE ROI AS 1 se présentant avec des licences incomplètes.

Suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'une joueuse est qualifiée QUATRE jours francs APRES la date d'enregistrement de sa licence.

La licence doit également avoir été complétée durant ces quatre jours afin d'être valide.

Les licences des joueuses

BARBATO Melissa enregistrée le 05/10/2023

BERKANE Soraya enregistrée le 05/10/2023

BOUCHETA Sakina enregistrée le 02/10/2023

sont toujours incomplètes en date du 16/11/20123.

En conséquence, la commission décide MATCH PERDU par pénalité au club de CHOISY LE ROI AS 1 (-1 point, 0 but) pour avoir fait participer des joueuses non qualifiées pour en attribuer le gain à CHAMPIGNY PORTUGAIS 1 (3 points, 6 buts).

Débit : CHOISY LE ROI AS 1

50€

Crédit : CHAMPIGNY PORTUGAIS 1

43,50€

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion restreinte du Lundi 20 Novembre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi 1 des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

COUPE VDM FUTSAL

1^{er} Tour en Tirage Intégral : 28 équipes engagées soient 14 rencontres du 11/12/2023 au 17/12/2023

Cadrage pour les 1/4 : 12 rencontres et 2 exempts qui se dérouleront du 26/02/2024 au 02/03/2024 ou du 25/03/2024 au 30/03/2024.

Tirage au sort de la Coupe Du Val De Marne, effectué par un membre de la Commission Technique qui se déroulera au cours de la semaine

du 11 au 17/12/2023

- Match 1 : RUNGIS US 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2
Match 2 : VITRY ASC 3 / SAINT MAURICE AJ 1
Match 3 : AS HAY 94 FUTSAL 1 / CRETEIL FUTSAL US 2
Match 4 : VITRY CA 1 / VSG FUTSAL 1
Match 5 : CHAMPIGNY CF 2 / VITRY ASC 1
Match 6 : KB FUTSAL 2 / CITOYEN DU MONDE 1
Match 8 : VSG FUTSAL 2 / VILLENEUVE ABLON US 1
Match 9 : B2M FUTSAL 1 / C'NOUES 1
Match 10 : VITRY ASC 2 / VERS L'AVANT 1
Match 11 : CHEVILLY LARUE ELAN 1 / MAISONS ALFORT FC 1
Match 12 : C'NOUES 2 / VILLENEUVE ABLON US 2
Match 13 : BOISSY UJ 1 / CRETEIL FUTSAL US 1
Match 14 : VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1 / B2M FUTSAL 3

Pour le détail des rencontres se reporter au site du District ou sur Footclubs

Modification :

Match 7 : N°27616703 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 16/12/2023

La Commission reporte la rencontre date ultérieure (2 matchs sur même terrain)

COMMISSION FEMININES

Réunion du 9 Novembre 2023

Présents : Mmes NYEMBMAL, CATELAN, CHOQUET, BASSI, MOULIN, YACOB, COUTURE

Assiste : M. Denis TURCK Président du District

Introduction

Ouverture de la commission :

Présidente de la COMMISSION, *Marie-Thérèse POLICON*

Plateaux et Critériums

Plateaux U6 à U9

Au vu de la difficulté de disposer de créneaux fixes, la commission décide d'offrir une réelle flexibilité dans l'organisation des plateaux.

L'intégralité des éducatrices et éducateurs référencés sur la catégorie communiqueront pas un groupe Whats'App dans le but d'augmenter la réactivité et l'accessibilité.

Néanmoins, la rédaction d'un compte-rendu de plateau est obligatoire ! Les documents seront accessibles via le site internet du District.

Pascale Choquet – FC Thiais propose d'organiser ces plateaux un samedi sur trois sur ses installations.

Les autres clubs « labels » sont tenus d'en organiser . Au cas où ceux-ci ne pourraient disposer d'un terrain, le Président du District propose que ces plateaux se déroulent sur le terrain du District.

Pratique U11F/U13F/U15F à 8

- Lancement de 2 phases décalées dans le temps « Label » / « Non-Label »
 - 07 et 08 octobre 2023
 - 11 et 12 novembre
 - Dernières modifications réalisées le 07/11/23 : liées au changement d'engagements des clubs.

Pratique U18F et Seniors à 8

- Une relance concernant les engagements va être réalisée. Il semblerait qu'environ 5 clubs seraient en capacité de présenter une équipe (mixte catégorie).

Pratique Seniors à 11

- La compétition se déroule avec satisfaction. Un club ne dispose pas actuellement d'un nombre de licenciées lui permettant de disputer ses rencontres sans difficultés.
- ATTENTION : La commission rappelle que les joueuses U16F et U17F doivent bénéficier d'un double sur classement pour pouvoir évoluer en compétitions seniors.

Formation de Cadres

- La réforme de la filière de formation entraîne une nouvelle stratégie dans notre planification :
 - AF Pratique Féminine - 23 novembre 2023 / Ne pourra avoir lieu, car les contenus n'ont pas encore été livrés.
 - AF Pratique Féminine - 12 avril 2023 (vacances scolaires)

Parcours d'Excellence Sportif

- Sélection U15F
 - Retour sur le processus par le STAFF
 - Le groupe présenté est assez homogène – deux joueuses se sont blessées le vendredi et ont dû être remplacées.
 - La prestation globale est assez décevante - il y avait un manque d'envie.
 - La première rencontre contre le Val d'Oise a été très difficile
- Sélection U14F
 - Faisant suite aux détectations, calendrier prévisionnel

Calendrier			
Date	Horaire	Actions	Localité
15/11/2023	14h/16h	Entrainement	PARC DU TREMBLAY
22/11/2023	14h/16h	Entrainement	PARC DU TREMBLAY
06/12/2023	14h/16h	Entrainement	PARC DU TREMBLAY
13/12/2023	14h/17h	Match Amical	A voir
17/01/2024	14h/16h	Entrainement	PARC DU TREMBLAY
24/01/2024	14h/16h	Entrainement	PARC DU TREMBLAY
31/01/2024	14h/17h	Match Amical	A voir
07/02/2024	14h/17h	Match Amical	A voir
14/02/2024	14h/16h	Entrainement	PARC DU TREMBLAY
16/02/2024		INTERDISTRICT	MORFONDE (Rdv District)
28/02/2024	14h/16h	Entrainement	PARC DU TREMBLAY
13/03/2024	14h/16h	Entrainement	PARC DU TREMBLAY
27/03/2024	14h/16h	Entrainement	PARC DU TREMBLAY
24/04/2024	14h/17h	Match Amical	A voir

- Concours de l'INF Clairefontaine U13F
- Présentes Pascale, Hedi, Martine.

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
22/11/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
29/11/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
06/12/2023	14h/16h	T3 (si besoin)	PARC DU TREMBLAY

Accompagnement des clubs - Label EFF

CLUBS	N° Affiliation	Label Féminin	Commentaires
Alfortville FC	560655		
Arcueil COSM	530263		
Asomba	533680		
Boissy FC	500651		
Bonneuil CSM	541437		
Bords de marne Futsal	552645		Potentiel
Bry sur Marne FC	500791		
Cachan CO	500752		
Caudaciennes ES	524161		
Champigny FC 94	510665	2023-2026	
Charenton CAP	500012	2022-2025	
Chevilly la Rue ELAN	516843	2023-2026	
Choisy le roi AS	500031	2021-2024	Doit renouveler
Créteil AF	564381		
Créteil AC	580748		
Creteil Lusitanos F.US	500689	2022-2025	
Ecole Plesseenne de Football	563822	2021-2024	Doit renouveler
Entente Santeny SL/ Mandres FC			
Fontenay sous-bois US	523873	2023-2026	
Fresnes AAS	500494		Potentiel
Gentilly AC	590215		
Hay Les Roses CA	500716		Potentiel
Ivry US Football	523411	2022-2025	
Joinville RC	537053	2022-2025	

Kremlin Bicêtre Futsal	581812		
Kremlin CSA	520524		
Le Perreux ASF	540651		
Limeil AJ	551254		
Lusitanos Saint Maur US	526258	2022-2025	
Maisons Alfort FC	542388	2021-2024	Doit renouveler
Marolles FC	534669		
Nogent sur Marne FC	514388	2022-2025	
Noiseau STE	518152		
Olympique de Champigny	560705		
Olympique de Paris Espoir	581617		
Orly A.S.	551086		Potentiel
Ormesson US	510193		Potentiel
Portugais ACA	532125	2021-2024	Doit renouveler
Rungis US	507502		
St Mandé FC	520523	2023-2026	
Sucy FC	521870		
Thiais FC	512963	2021-2024	Doit renouveler
USJTO Choisy	560609		
Val de Fontenay AS	535208		
Valenton FA	527735		
VGA St Maur Foot Féminin	739890	2021-2024	Doit renouveler
Villecresnes US	554257		
Villejuif US	519839		
Villeneuve Ablon US	580485		
Villeneuve Académie Football Cheminots	860294	2021-2024	Doit renouveler
Villiers ES	500636		
Vincennes CO	500138	2021-2024	Doit renouveler
Vitry CA	500004		
Vitry ES	529210	2021-2024	Doit renouveler

Date de dépôt de dossier 2023/24 : 15 décembre 2023

Evènements

- Finale départementale Challenge U13F le 30 mars 2024
 - 1^{er} tour le 10 mars 2024
- Finale départementale Challenge U11F le 4 mai 2024
 - 1^{er} tour le 7 avril 2024
- Finale Futsal U11F/U13F le 29 mai 2024
- 1^{er} tour : en fonction des disponibilités des gymnases peut être les 11 et 25 février 2024
- Projet Toutes Foot – Girly Tour – Que prévoyons-nous ?

Date de la prochaine commission : 18 JANVIER 2024

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 23 Novembre 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

*Les rencontres ne s'affichent pas par journées mais par dates,
bien suivre les dates calendaires pour les rencontres*

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

*« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».*

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 05/11/2023) :

COMPETITIONS / CLUBS	1^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
COUPE VDM ANCIENS ST MANDE FC	15/10/2023		
COUPE VDM SENIORS VAL DE BIEVRE FC CACHAN CO VILLENEUVE ABLON US	15/10/2023 15/10/2023 15/10/2023		
COUPE SENIORS AMITIE SUCY FC SFCC OLYMP CLUB IVRY	15/10/2023 15/10/2023 15/10/2023		
FUTSAL D1 CHAMPIGNY CF VILLENEUVE ABLON US VITRY ASC	24/09/2023 24/09/2023 24/09/2023		
FUTSAL D2 VITRY ASC BOISSY UJ B2M FUTSAL RUNGIS US VILLEJUIF FUTSAL CLUB	14/10/2023 14/10/2023 14/10/2023 29/10/2023 03/11/2023	20/10/2023	
SENIORS D2 VILLENEUVE ABLON US	22/10/2023		
SENIORS D3 VILLECRESNES US CAUDACIENNE ES	24/09/2023 24/09/2023		
SENIORS D4 MANDRES PERIGNY SFC CANAVEROIS SFC CANAVEROIS	08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023		
SENIORS FEMININES D1 VILLEJUIF US CHOISY LE ROI AS	07/10/2023 07/10/2023		
ANCIENS D2 VITRY PORTUGUAIS UA FRESNES AAS ORMESSON US	24/09/2023 08/10/2023 05/11/2023		
ANCIENS D3 VILLEJUIF US	22/10/2023		
FUTSAL D1 VITRY ASC	30/09/2023		
COUPE VDM U18 ALFORTVILLE FC	15/10/2023		
COUPE AMITIE U16 CHAMPIGNY FC 94 ST MAUR LUSITANOS	15/10/2023 15/10/2023		
U18 D2 VILLIERS S/ MARNE ES AVENIR SPORTIF ORLY	22/10/2023 05/11/2023		
U18 D3 ALFORTVILLE FC CHARENTON CAP THIAIS FC FC ALFORTVILLE	08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023 05/11/2023		
U16 D1 IVRY US FOOTBALL CHOISY LE ROI AS	08/10/2023 22/10/2023	05/11/2023	

U16 D2 ST MAUR VGA VAL DE FONTENAY AS	08/10/2023 08/10/2023		
U16 D4 SFC CANAVEROIS	08/10/2023		
CRITERIUM U15F THIAIS FFC	14/10/2023		
COUPE AMITIE U14 VAL DE FONTENAY AS FONTENAY SS/ BOIS US	22/10/2023 22/10/2023		
U14 D1 VILLEJUIF US	22/10/2023		
U14 PHASE BRASSAGE CANNAVEROIS FC AVENIR SPORTIF ORLY CRETEIL LUSITANOS US ORMESSON US VAL DE FONTENAY AS VILLENEUVE ABLON US VILIERIS S/M ES	07/10/2023 07/10/2023 07/10/2023 14/10/2023 14/10/2023 14/10/2023 05/11/2023	05/11/2023	
CRITERIUM U13F IVRY US FOOTBALL CHEVILLY LARUE ELAN ST MAUR F FEM VGA FONTENAY SS BOIS US	08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023 15/10/2023		
CRITERIUM U11F IVRY US FOOTBALL THIAIS FFC CRETEIL LUSITANOS US NOGENT S/ MARNE FC	08/10/2023 08/10/2023 08/10/2023 15/10/2023		

ANNEXES

ATTESTATIONS
FEDERALES (AF)



8H



45€



Éthique et intégrité	Foot en marchant
Pratique féminine	FOOT5
Handi-foot	Futnet
Foot Adapté	Fit-Foot
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe
Golf-Foot	Futsal





SAISON
2023-2024



ANIMATEUR

NE(E) LE
19/06/1983

CLUB
STE GENEVIEVE SPORTS

N° DE LICENCIÉ(E)
1022165954

→ D'IMPOS AU DOS DE VOTRE LICENCE

DECOUVREZ LA BOUTIQUE
NIKE X FFF

Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs)

ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN **DISTANCIEL**

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**

ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 4

10 JOURS **MAXIMUM** APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

DE 16 Á 32 H



90 Á 180 €

FUTSAL

Initiation



Entrainement



GARDIEN DE BUT

Initiation



Entrainement



PRÉPARATION PHYSIQUE



BEACH SOCCER



*Gardien
De But*



*Préparation
Physique*



24H
ESPACÉES
SUR 1 MOIS

PRÉSENTIEL
12H



DISTANTIEL
4H



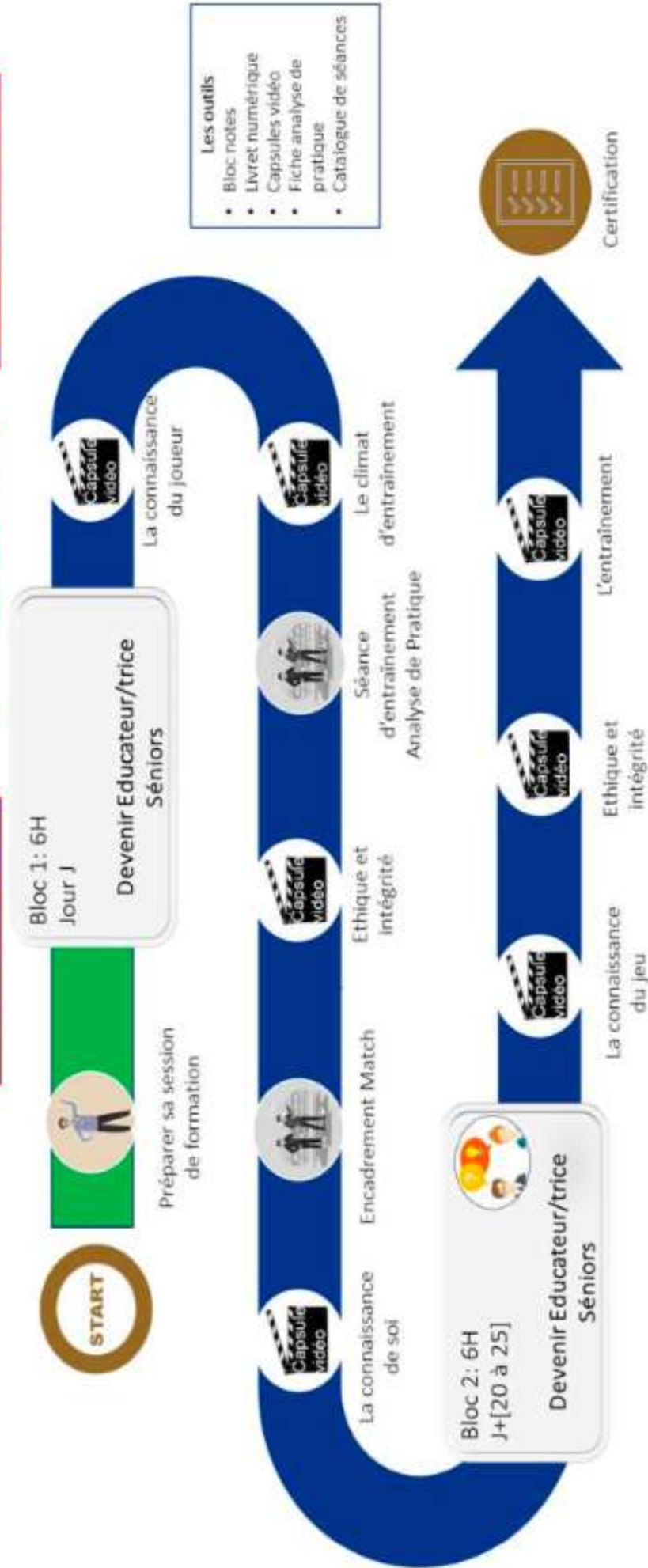
STAGE CLUB
8H



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors	Pratique Foot à 11
U14-U19	Pratique Foot à 11
U10-U13	Pratique Foot à 8
U6-U9	Pratique Foot à 3,4,5
Projet Club	

90 €



SAISON 2023-2024

ANIMATEUR

DECOUVREZ LA BOUTIQUE

+ BÉNÉFICIAIRES AU DOS DE VOTRE LICENCE

NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

SAISON 2023-2024

EDUCATEUR FEDERAL

DECOUVREZ LA BOUTIQUE

+ BÉNÉFICIAIRES AU DOS DE VOTRE LICENCE

NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

CALENDRIER

SAISON 23-24



AOÛT

26 WASQUEHAL 

OCTOBRE

07 COLMAR 
21 FLEURY 

DÉCEMBRE

02 HAGUENAU 
16 FEIGNIES A. 

FÉVRIER

03 SAINT-QUENTIN 
17 FURIANI 
24 BOURG-EN-BRESSE 

AVRIL

06 FC 93 
13 MÂCON 
20 HAGUENAU 
27 FEIGNIES A. 

SEPTEMBRE

02 AUXERRE II 
09 SAINT-QUENTIN 
16 FURIANI 
23 BOURG-EN-BRESSE 

NOVEMBRE

04 BESANÇON 
11 FC 93 
25 MÂCON 

JANVIER

13 BIESHEIM 
20 AUXERRE II 

MARS

09 COLMAR 
16 FLEURY 
23 BESANÇON 

MAI

11 BIESHEIM 
18 WASQUEHAL 

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

AMENDES

Club : 580485 VILLENEUVE ABLON U.S.								
Dossier :	21457806	du	21/11/2023	Criterium U15f/ Phase 1	Poule C	27529484	18/11/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			21/11/2023	21/11/2023		9,50€
Dossier :	21457815	du	21/11/2023	Anciens 55/ Anciens + 55	Poule B	27132720	19/11/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			21/11/2023	21/11/2023		9,50€
Dossier :	21457838	du	21/11/2023	Anciens 55/ Anciens + 55	Poule A	27203795	19/11/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			21/11/2023	21/11/2023		9,50€
Club : 510665 CHAMPIGNY F.C. 94								
Dossier :	21457843	du	21/11/2023	Anciens 55/ Anciens + 55	Poule B	27132719	19/11/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			21/11/2023	21/11/2023		9,50€
Dossier :	21457846	du	21/11/2023	Anciens 45/ Anciens +45 Ans	Poule B	26078339	19/11/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			21/11/2023	21/11/2023		9,50€
Club : 535208 VAL DE FONTENAY AS								
Dossier :	21458454	du	22/11/2023	Phase De Brassage U14/ Phase 1	Groupe 3	26066886	11/11/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			21/11/2023	21/11/2023		40,00€
Club : 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A.								
Dossier :	21458392	du	22/11/2023	Anciens D2/ Unique	Poule A	26073202	22/10/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			21/11/2023	21/11/2023		40,00€
Club : 534669 MAROLLES F.C.								
Dossier :	21458428	du	22/11/2023	U16 D3/ Unique	Poule A	25938389	19/11/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			21/11/2023	21/11/2023		40,00€
Total Général :								167,50€